

La «Corniche des Forts» est le nom donné à la future base régionale de loisirs et de plein air (BPAL) qui s'étendra sur 64 ha environ, principalement sur le territoire Romainville (76%), et dans une mesure moindre sur ceux de Pantin, des Lilas et de Noisy le Sec.

Il s'agit d'un vaste coteau orienté au nord qui descend du plateau de Romainville vers Bobigny, Pantin et Paris, avec de magnifiques points de vue. Le projet établira une continuité entre des parcs déjà aménagés (parc communal de Romainville, parc départemental de Romainville dit « la Sapinière »/ Pantin) en aménageant **la friche du centre (anciennes carrières de Romainville)**. Préalablement aux aménagements, il faut sécuriser deux, voire trois niveaux de galeries minières, avant de pouvoir l'ouvrir au public.

La solution de comblement proposée par la Région consiste à prendre le remblai sur place. Pour pouvoir le faire, il faut couper les arbres qui se trouvent dessus. Il s'agit de prendre de la terre au Nord de la friche (Bas-Pays, et de la repousser au Sud en suivant l'ancienne rampe d'accès à l'ancien front de taille qui se trouve en contrebas du chantier de la nouvelle école. Ces terres, poussées vers le sud formeront une pente molle jusqu'au bord du plateau.

La première tranche de comblement est prévue pour le premier semestre 2012. Elle affectera toute la moitié ouest du bois (environ 15 hectares) qui a poussé sur les anciennes carrières. L'autre moitié sera détruite au cours de la tranche suivante.

L'étude environnementale et l'étude d'impact ont été réalisées par Ecosphère (2001), qui concluait à l'absence d'espèces animales ou végétales à protéger, et à l'intérêt d'une valorisation écologique du site lors des aménagements. Cette étude est incomplète et ancienne. Elle a été faite sur un temps très court, une saison unique. Les chiroptères n'ont pas été correctement étudiés. Le statut de protection de plusieurs espèces a évolué depuis 2001... Une nouvelle étude environnementale est en cours, par le cabinet Biotope, que nous avons rencontré, et qui nous a déclaré : « les milieux présents en Seine-Saint-Denis sont communs et nous savons les reconstituer ».

Le bois abrite une quarantaine d'espèces d'oiseaux nicheurs et sert de relais aux migrants. Plusieurs espèces d'insectes déterminantes ZNIEFF ont été identifiées dans la prairie derrière le château dans une zone n'est pas concernée par la prochaine tranche de travaux.

A noter que la zone des anciennes carrières fut un temps classée ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type 1. Ce classement a disparu avec l'élaboration du projet de Base de Loisirs...

L'association Noisy le Sec Environnement n'accepte pas la destruction de centaines d'arbres et de toutes les vies qu'ils abritent. Nous sommes en petite couronne où beaucoup d'espèces sont aux marges de l'extinction. Nous voulons conserver le peu que nous avons.

La disparition soudaine de tous ces arbres impacterait lourdement la biodiversité locale et l'hygrométrie locale.

Ce bois, aujourd'hui interdit au public à cause des carrières, a beaucoup de charme, avec son modelé particulier et ses paysages variés. Le projet de base de loisirs, projet équipementier (centre équestre, piste de BMX), ignore totalement tous ces aspects. Nous voulons un projet plus proche de la nature actuelle et de ses caractéristiques, qui sont la mémoire du travail du plâtre.

Nous ne croyons pas à la « valorisation écologique » d'un site dont on aurait ôté la vie, où l'homme jouerait les apprentis-sorciers. Soyons réaliste, dans notre région, la gestion différenciée des espaces verts existe surtout à l'état d'intention ou de vœu pieux dans les agendas 21...

Nous demandons à la Région de proposer une méthode moins brutale pour sécuriser les anciennes carrières pour que cet espace boisé puisse être ouvert au public.

Nous voulons que la Région modifie son projet en faisant de l'environnement actuel une priorité.



Le bois aujourd'hui.



Le Mont Chauve du projet Ilex.